



C C E E

**CONTRIBUTION DU CONSEIL DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SUR**

➤ ***LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE***

*22 mai 2015*

---

## Le rappel du contexte général

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement a été sollicité par la Direction de l'équipement de l'aménagement et du logement pour émettre un avis sur l'élaboration de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) s'inscrivant dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, actuellement examinée en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale. Cette programmation doit permettre d'établir les priorités d'actions des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des énergies.

L'avis du Conseil s'articule autour de cinq enjeux principaux :

- l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2020 ;
- l'intégration et le développement des énergies renouvelables dans le système électrique ;
- l'amélioration en niveau de qualité de fourniture et de sécurité du système électrique ;
- l'amélioration de l'offre de transport ;
- le volet social.

## Les préconisations du CCEE

### 1. L'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2020

S'agissant de l'efficacité énergétique, le Conseil retient deux axes : la mise en place de projets d'infrastructures ainsi que l'amélioration des équipements existants telle que la réhabilitation du parc logements ou encore le renouvellement des chauffe-eau solaires. Lorsque ces derniers arrivent en fin de vie, il est important qu'ils ne soient pas substitués aux chauffe-eau électriques. La vigilance des acteurs en la matière doit dès lors être accrue afin d'accélérer l'intégration des énergies renouvelables dans le système électrique. Ainsi, le retour d'expérience des usagers peut aider les professionnels à créer des chauffe-eau solaires en tenant compte de l'environnement climatique local.

### 2. L'intégration et le développement des énergies renouvelables dans le système électrique

En matière d'hydroélectricité, le Conseil s'appuie sur son avis relatif au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) adopté en avril dernier, pour formuler ses remarques visant à atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2020.

Ainsi, il préconise une meilleure connaissance du potentiel hydro-électrique<sup>1</sup> réunionnais à travers une base de données homogènes en termes :

- de potentiel technique de développement de nouveaux sites ;
- de potentiel d'équipement des seuils existants ;
- de potentiel technique brut ainsi qu'en potentiel technique expertisé.

### 3. L'amélioration en niveau de qualité de fourniture et de sécurité du système électrique

En matière d'approvisionnement énergétique, le Conseil note que le seuil de défaillance retenu pour la projection des besoins de production est le même qu'en métropole, bien que notre système électrique insulaire est nettement plus sensible. Il est fortement souhaitable d'apporter une amélioration significative au temps de coupure moyen par client réunionnais en se rapprochant de celui de la métropole.

---

<sup>1</sup> En référence à l'avis de l'autorité environnementale le potentiel technique brut défini uniquement à partir des informations sur le module du débit non exploité et le dénivelé du lit mineur (topographie). Cette définition avait été retenue dans les études du SDAGE de 2007. Le potentiel technique expertisé ne retient que le potentiel brut qui est techniquement exploitable et enfin le potentiel technique acceptable se réfère à la maîtrise d'impact sur l'environnement.

#### 4. L'amélioration de l'offre de transport

S'agissant de l'offre transport, le Conseil constate que les voitures électriques atteindront un niveau satisfaisant lorsque un certain nombre de points technique sera levé (recharge de leur batterie à partir des ENR, délais et lieux pour recharger). Si à terme le développement de la flotte des véhicules publics est attendu, la voiture électrique reste un véhicule individuel et ne pourrait régler à elle le seul le flux des déplacements à La Réunion. Le Conseil recommande que des efforts soient concentrés sur les équipements existants. En d'autres termes, il préconise une adaptation du transport en commun aux flux de la clientèle visant à offrir « un vrai service public de transport ». Il faut donc repenser l'offre de transport en commun en y intégrant d'autres paramètres tels que le confort, le respect des horaires, la qualité du service rendu.

Il recommande en outre, la création des voies express pour les autobus sur les grandes lignes, le renforcement d'un transport adapté aux personnes à mobilité réduite.

Aussi, le transport par câble, encore au niveau des études, pourra offrir à terme une alternative intéressante à la voiture individuelle et les initiatives nécessiteraient un soutien des décideurs. Dans ce droit fil, le Conseil préconise un appui de ces acteurs aux projets innovants en matière de déplacements de personnes et de transports des marchandises.

Enfin, il souhaite une accélération des projets des modes doux ainsi qu'un réel développement des systèmes de covoiturage et d'auto-partage autant que faire se peut.

#### 5. Le volet social

À propos du volet social, le Conseil adhère pleinement aux actions et aux différents dispositifs mises en œuvre au travers d'actions telles que « Éco solidaire », le SLIME<sup>2</sup> et le Plan logement Outremer. Le Conseil préconise un renforcement du dispositif SLIME.

Toutefois, il souhaiterait qu'un point d'étape soit réalisé sur le projet Millener.

Par ailleurs, le CCEE milite depuis de nombreuses années avec d'autres partenaires pour que l'Éducation à l'environnement et au développement durable, thématique transversale fasse partie intégrante de l'ensemble des politiques publiques. En effet, il constitue un levier essentiel pour mobiliser et sensibiliser tous les publics à tout âge de la vie aux enjeux et aux impacts du changement climatique et aux solutions à mettre en œuvre. L'EEDD apporte les connaissances nécessaires pour susciter une prise de conscience réelle et pérenne de l'utilisateur sur les conséquences parfois destructrices de son comportement. Elle apparaît dès lors comme un vecteur de communication et de diffusion de savoir-être, de savoir-faire et de faire savoir. Portée par le milieu associatif essentiellement, la dynamique existe à La Réunion et l'inclure au cadre réglementaire démontrerait notre souci de réussir avec les Réunionnais la transition énergétique. C'est ainsi que le Conseil préconise la création d'une ligne budgétaire dédiée à l'EEDD.

En conclusion, une efficacité énergétique réussie avec une maturité des technologies devraient offrir aujourd'hui des opportunités pour répondre aux enjeux actuels dans le secteur électrique réunionnais.

Avec l'amélioration des prévisions de production, le développement des ENR intermittentes comme le photovoltaïque et son insertion dans le système électrique (avec solutions de stockage), **le Conseil préconise d'aller bien au-delà du seuil d'intégration des 30 % actuels.**

En effet, La Réunion est confrontée à un ensemble de contraintes structurelles fragilisant son développement économique et social. Aussi, cette programmation pluriannuelle de l'énergie devrait permettre de décliner de nouvelles stratégies régionales en matière de transition énergétique et une

---

2 Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie